



Je n'ai pas de planning est ce normal?

Par **feeriale**, le **02/11/2014** à **17:44**

Conductrice de car depuis deux ans dans cette entreprise, et malgré mes nombreuses relances, que ce soit à ma direction, mes représentant du personnel, mes représentants syndicaux, je n'ai toujours pas à ce jour de planning.

En fait, nous avons nos feuilles de routes le midi au meilleur cas, le soir après notre service au pire, pour le lendemain et c'est tout.

Une fois ils ont fait un "prévisionnel", qu'ils n'ont pas tenus, beaucoup d'entre nous avaient pris des disposition personnels(rendez-vous, ect...)et non pu les honorés, quand certains l'on signalés, on leurs à répondu qu'ils fallait poser un CVP (convenance personnelle), à quoi sert un planning alors????

Surtout que leurs CVP nous prennent plus d'heures de travail et influe sur notre paye.

Il faut qu'il reste exceptionnel, pour une situation exceptionnelle pas pour un rendez-vous avec la maîtresse de ma fille, ou chez le dentiste...

J'ai déjà beaucoup creusé au niveau de mes accord de branche, transport routiers de marchandises et voyageurs, la toute dernière info fiable que j'ai eu est que je devrait avoir au PIRE, trois jours fixe et non prévisionnel, de planning.

Si quelqu'un à d'autres info, merci beaucoup par avance,

pour finir, ils n'ont pas peur de l'inspection du travail, le dernier à l'avoir dit à été viré.....

Par **P.M.**, le **02/11/2014** à **19:48**

Bonjour tout d'abord,

Une telle pratique ne respecte pas votre vie personnelle même si vous ne précisez pas si vous être à temps plein ou partiel et pas plus s'il s'agit de transport urbain ou interurbain...

Il serait temps que vos Représentants du Personnel se bougent et éventuellement négocient un Accord d'entreprise précisant comment doit être organisé la communication des plannings...

Par ailleurs, si vous vous rapprochez de l'Inspection du travail, vous n'êtes pas obligée de le clamer...

Par **feeriale**, le **03/11/2014** à **09:17**

bonjour,

Merci pour votre soutien, je suis effectivement à temps complet et on est polyvalent, on peut

aussi bien faire de la ligne régulière, comme du billet collectif, voir les deux dans une même journée...

Quand à nos représentant du personnels, ils sont aux abonnés absents, ils ne nous procurent même pas les accords d'entreprises du 11 avril 2003, comme mentionné dans mon contrat de travail.

Mais j'ai appris que je pouvais les avoir auprès de la direction départementale du travail, ou auprès des prud'hommes, si quelqu'un pouvait me confirmer cette info ?? Merci...

Il est sure que je vais taire le faite que je vais aller à l'inspection du travail...

Merci encore....

Par **P.M.**, le **03/11/2014** à **09:27**

Bonjour,

Si les Représentants du Personnel ne vous communiquent pas les Accords d'entreprise, c'est l'employeur qui doit obligatoirement en tenir à la disposition des salariés pour consultation un exemplaire de chacun d'eux avec la Convention Collective actualisée...

Par **feeriale**, le **03/11/2014** à **11:06**

Bonjour,

Nous avons bien la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport en libre consultation, mais pas les accords d'entreprise.

Par ailleurs, les accords d'entreprise date de 2003, auraient-elles du être révisées depuis?

Merci pour vos réponses....

Par **P.M.**, le **03/11/2014** à **11:16**

C'est un tort mais je vous propose aussi [ces dispositions du Code du Travail](#) ainsi que les [art. R2262-1 à 5...](#)

Un Accord d'entreprise n'a pas spécialement à être révisé mais d'autres peuvent s'y ajouter...

Par **feeriale**, le **03/11/2014** à **11:30**

Merci beaucoup pour ce coup de pouce,

Je vais de ce pas faire ma demande de copie intégrale de mes accords d'entreprise auprès de la direction régionale du travail, cela ira plus vite que si je fais la demande à la direction.

Je vous tiens au courant pour la suite...

Encore merci.